



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 JUIN 2011**

Sont excusés : Mmes et Mrs ANDRE, BAROTTE, DUFÉTEL, DUGUE, GUEMAS, TOUZE.

Pouvoirs : Mme ANDRE à Mr BUREAU  
Mme BAROTTE à Mr BRIAND  
Mme TOUZE à Mr GAUTIER  
Mr DUGUE à Mr DOLBOIS

Madame BOMARD est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu à l'unanimité.

**1. Rapport annuel 2010 assainissement collectif**

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2010.

Il apparaît que :

- Le nombre d'abonnements est le même qu'en 2009 (506)
- Les volumes facturés sont en progression de 8 %.
- Sur l'année 2010, la répartition de la facture de 120 m3 d'un usager s'établit comme suit :  
Part exploitant : 57.1%  
Part collectivité : 37.7 %  
TVA : 5.2 %

Le conseil municipal valide ce rapport à l'unanimité.

**2. Rapport annuel 2010 assainissement non collectif**

La SAUR a effectué en 2010 :

- ❖ Aucun contrôle de bon fonctionnement : la SAUR reprend la liste des clients contrôlés en 2005 pour une nouvelle campagne de contrôle à l'automne 2011.
- ❖ Contrôle de conception : 2
- ❖ Contrôle de réalisation : 1
- ❖ Contrôle de cession immobilière : 3

Le conseil municipal approuve ce rapport à l'unanimité.

**3. Révision simplifiée du PLU**

Dans le cadre de la construction d'une salle polyvalente ( APS, centre de loisirs, bibliothèque, réunion), le conseil municipal accepte le lancement de la révision simplifiée du PLU.

Le terrain concerné se situe chemin des gaudières, en face de la salle de sports.

La population sera informée du projet par une exposition en mairie, la permanence d'élus et une publication dans la dépêche et sur le site internet.

#### **4. Projet de schéma départemental de coopération intercommunale**

La loi du 16 décembre 2010 sur la réforme des collectivités territoriales prévoit l'élaboration d'un schéma départemental de coopération intercommunale.

La commission départementale de la coopération intercommunale a établi un projet de schéma qui doit être soumis pour avis aux conseils municipaux concernés : Saint Jean de la Croix, commune limitrophe de Mozé sur Louet, étant amenée à se rapprocher d'Angers Loire Métropole.

Vote : abstention 9 – favorable 7 – défavorable 0.

#### **5. Décision modificative du budget : investissements supplémentaires**

Suite à la vente du bâtiment « ex poste », le conseil municipal décide d'effectuer les investissements supplémentaires suivants :

- ❖ Bornes place du prieuré : 1300 €
- ❖ Restauration zones humides (part communale après subventions de 80% déduites) : 3776 €
- ❖ Isolation phonique au restaurant scolaire : 610 €
- ❖ Blocs secours : 1610 €

#### **6. SIEML : travaux complémentaires d'effacement de réseaux rue du 30 août 1944**

Le SIEML a chiffré des travaux complémentaires pour la mise en place de grave bitume. La participation communale est de 983.66 € HT sur un total de travaux de 8197.15 €.

Accord du conseil à l'unanimité.

#### **7. Admission en non valeur : créances irrécouvrables**

La collectivité n'a pas réussi à recouvrer la somme de 40.64 € correspondant principalement à une créance d'un tiers en liquidation judiciaire.

Le conseil municipal décide d'abandonner cette créance.

#### **8. Encaissement des recettes par carte bancaire sur internet**

La direction générale des finances publiques met en œuvre un traitement informatisé dénommé « TIPI (titre payable par internet) dont l'objet est la gestion du paiement par internet, des titres de recettes et factures émis par les collectivités territoriales.

Ainsi les usagers auront la possibilité de payer en ligne, via le site internet de la commune, les activités périscolaires et le centre de loisirs.

Ce mode de paiement se rajoutera au paiement par chèque, numéraire versé en trésorerie et au prélèvement bancaire.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de mettre en place ce nouveau mode de paiement.

#### **9. Modification du poste d'adjoint administratif 1ère classe**

En raison de la charge de travail du service administratif (réglementation en constante augmentation), il est proposé de passer à temps complet le poste d'adjoint administratif actuellement à 31/35ème.

## **10. Contrat de location photocopieur couleur**

Le service administratif ne dispose pas de matériel d'impression couleurs. Il est proposé, suite à l'étude comparative entre la location d'un photocopieur et l'achat d'une imprimante, de retenir la location d'un photocopieur en remplacement du matériel actuel.

Le conseil municipal accepte ce nouveau contrat à l'unanimité.

## **11. Contrat de prêt Artothèque**

La commission bâtiment propose la mise en place d'un contrat de prêt de 5 œuvres qui seront exposées à la mairie et renouvelées tous les 2 mois. Coût annuel 330 €.

Le conseil municipal donne son accord de principe.

## **12. Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement des Rives du Louet : modification des statuts**

Monsieur le maire donne lecture du projet de l'article 6 du statut :

« Certaines dépenses d'investissement pourront faire l'objet d'une contribution des communes, selon des critères et des clés de répartition précis, fixés au cas par cas, le comité syndical, et en accord avec les communes concernées, en fonction de l'intérêt que présentent les opérations pour chacune de communes ».

Le conseil municipal accepte les termes de cette modification.

## **13. Syndicat Mixte du Bassin de l'Aubance : modification des statuts**

Monsieur le Maire expose que le comité syndical s'est réuni le 27 avril 2011, pour décider l'adhésion de la commune des Alleuds et la modification des statuts qui en découle.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'adhésion de la commune des Alleuds et adopte la modification des statuts proposée.

## **14. Tarifs accueil périscolaire - activités périscolaires - centre de loisirs**

Du fait des nouveaux tarifs de l'accueil périscolaire mis en place en janvier dernier, le conseil décide de maintenir ces tarifs pour la rentrée de septembre 2011.

## **15. Règlement d'occupation des terrains multisport et tennis**

Ce sujet sera exposé lors d'une prochaine réunion.

## **16. Décisions du maire prises par délégation du conseil municipal**

- ✓ Déclaration d'intention d'aliéner parcelle AB 21 – 9 rue des Frênes – SCP TOUCHET BOULET  
Le droit de préemption n'a pas été appliqué.
- ✓ Déclaration d'intention d'aliéner parcelle AB 126 – 1 rue du Pâtis – SCP TOUCHET BOULET.  
Le droit de préemption n'a pas été appliqué
- ✓ Déclaration d'intention d'aliéner parcelle AB 169 – 42 rue des Genêts – SELARL SOUEF MARCHAL  
Le droit de préemption n'a pas été appliqué
- ✓ Déclaration d'intention d'aliéner parcelle AB 32 – 19 rue des Eglantiers – SCP TOUCHET BOULET  
Le droit de préemption n'a pas été appliqué
- ✓ Déclaration d'intention d'aliéner parcelle AC 3 – rue du 30 août 1944 – Me CRENN  
Le droit de préemption n'a pas été appliqué

- ✓ Déclaration d'intention d'aliéner parcelle AC 206-AC 207 – 8 rue du 30 août 1944 – SCP HUGUES HAYE. Le droit de préemption n'a pas été appliqué
- ✓ Déclaration d'intention d'aliéner parcelle B2151 – Les Riffières – SCP TOUCHET BOULET  
Le droit de préemption n'a pas été appliqué

#### Questions diverses

- Inauguration de la fresque dans la cour du restaurant scolaire le 8 juillet prochain
- Il est convenu que la commission finances se réunisse en mars, septembre et décembre

Prochain conseil le 12 juillet 2011.

Fait à Mozé sur Louet, le 23 juin 2011

Le Maire,

Gérard DOLBOIS

